

SCRUTIN DU 18 JUIN 2017 : LES AUTORITES PREVÔTOISES SEPARATISTES ONT VIOLE LA DEMOCRATIE

Justice a été rendue ! La démocratie a bel et bien été violée lors de la votation sur l'appartenance cantonale de Moutier. En rejetant les recours du camp séparatiste, le Tribunal cantonal administratif a confirmé que de graves irrégularités ont entaché le scrutin du 18 juin 2017. Pour avoir triché, les séparatistes ont en conclusion perdu la votation. Alors que les autorités séparatistes n'ont cessé de clamer l'exemplarité du vote, ce nouveau jugement confirme qu'elles ont triché de façon délibérée. Elles ont perverti l'exercice démocratique lors de la votation la plus surveillée de l'histoire et empêché les Prévôtois d'exprimer leur volonté. Vu la gravité des faits, Moutier-Prévôté exige que ces autorités soient démisées de toutes leurs fonctions et que des mécanismes de surveillance soient mis en place. Il est exclu que les auteurs de ce fiasco, qui ont plongé la ville et l'hôpital dans la crise, assument une quelconque responsabilité dans l'avenir de la ville.

Le Tribunal administratif a confirmé que le registre électoral a été manipulé. Cette décision démontre que l'administration communale est fortement impliquée dans les magouilles et est complice d'actes antidémocratiques. On comprend dès lors pourquoi la chancellerie municipale refusait de transmettre ce registre au canton et à la Confédération ! Des personnes exerçant des fonctions clés au sein de la ville ont été impliquées dans le scandale des domiciliations fictives. Dès lors se pose la question de savoir depuis combien de temps l'administration séparatiste procède à ce type de magouilles et avec quelles complicités, à l'interne et à l'externe. Cette pratique jette l'opprobre sur l'ensemble des résultats des scrutins et élections organisés sous l'égide de la majorité séparatiste.

Le Tribunal administratif a lourdement incriminé le maire. En utilisant des canaux officiels pour diffuser des informations erronées et mensongères, le maire a trahi sa fonction et la confiance du peuple. Celui-là même qui qualifiait d'« ignominie » la décision de première instance porte donc une responsabilité majeure dans cette faillite. Engagé comme combattant séparatiste, il a perdu le sens de la justice au détriment du bien supérieur de la cité et de l'intérêt général.

A l'heure où les caisses de la ville sont au plus mal, ces dérives coûteront plus d'une centaine de milliers de francs aux contribuables prévôtois en honoraires d'avocats. Sous le regard de la Suisse entière, deux options s'offrent désormais au camp séparatiste : affronter l'ultime instance de recours, soit le Tribunal Fédéral, au risque de se faire déculotter, ou renoncer à laver son honneur et ainsi avouer avoir triché et pratiqué la magouille à large échelle.

A l'issue de cette deuxième sanction, Moutier-Prévôté salue l'engagement des recourants de première instance grâce auxquels justice a été rendue. Ce jugement confirme que leur action était juste et nécessaire et que la décision de la Préfète du Jura bernois n'était pas de nature politique, contrairement aux affirmations partisans et fantasques du Gouvernement jurassien.

Ce fiasco démocratique démontre que ceux qui prétendent incarner l'avenir de la ville en sont en réalité les fossoyeurs. Les dégâts économiques et d'image sont considérables pour Moutier. L'échec de ce scrutin doit nous inciter à mener une réflexion sur les enjeux qui détermineront véritablement notre avenir. La Question jurassienne, dépassée, constitue un obstacle au développement de notre cité depuis des décennies et est désormais close. Prenons-en acte. Il est temps d'abandonner les combats d'arrière-garde. Il est temps de se préoccuper du futur. Il est temps de tirer à la même corde et d'œuvrer pour la prospérité et le vivre ensemble dans le respect et la sérénité.

Au nom de comité,

Patrick Roethlisberger, porte-parole